Accessions
159.830

Shelf No.
xG 3656.15

Barton Library.

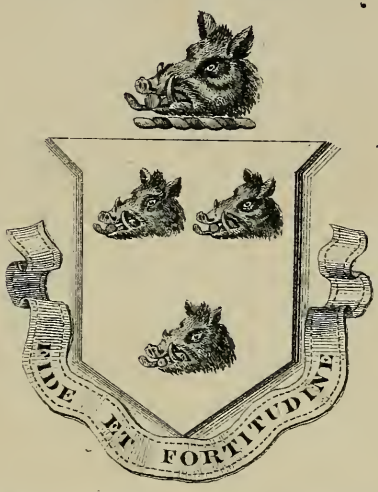

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

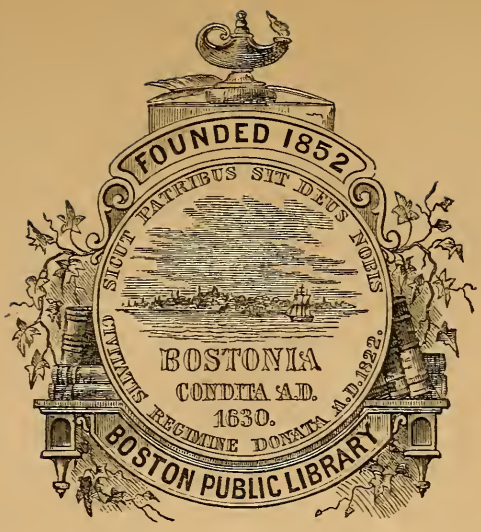

30 v

PAMPHLETS.

French

Revolution.

1790

Barton Library

ENCORE
QUATRE REPAS.

ENCORE QUATRE REPAS.

Comment, en un plomb vil, l'or pur s'eſt-il changé ?
Racine.

ENCORE des morceaux en double ; on m'a aſſuré que les premiers avoient été goûtés ; c'eſt une préſomption favorable pour ceux-ci.

On propoſe à l'académie françoiſe de nommer des commiſſaires pour travailler aux changemens à faire dans ſon dictionnaire, qui ſont devenus indiſpenſables par la révolution ; car elle a entraîné, pour notre plus grand bonheur, non-ſeulement le bouleverſement des idées reçues, mais même celui des expreſſions.

J'ai imaginé que les illuſtres quarante, réduits à trente-ſept depuis qu'on a choiſi trois rois parmi eux, me ſauroient gré de leur préparer les voies, & de leur offrir l'hommage de quelques-unes de mes idées ſur ce travail eſſentiel ; je tâcherai même d'indiquer les généreux patriotes à qui nous ſommes redevables des innovations les plus ſaillantes & les plus nationales.

Notre langue, ſans contredit, gagnera infiniment à l'heureuſe révolution qui vient de

s'opérer au milieu de nous ; elle ſera rajeunie par la réforme des vieilles expreſſions ; elle ſera LÉGISLATISÉE & AUGMENTÉE par la création des nouvelles ; elle ſera purifiée par l'annihilation des termes dérivés de la *majeſté*, de la *féodalité*, de la *nobleſſe*, & de toutes ces vieilles erreurs, de la rouille deſquelles le génie national vient de nous tirer ſi heureuſement.

Augmentation, changemens, retranchemens, ſynonymes, dont notre langue ſera redevable à la révolution.

Le mot *roi* paraphraſé, commenté, expliqué, par les diverſes circonlocutions ſuivantes, auſſi conſtitutionnelles que nationales, le *pouvoir exécutif*, le *délégué de la nation*, le *légiſlateur proviſoire*, le *reſtaurateur de la liberté françoiſe*, &c. &c. &c.

Les mots *ariſtocratie*, *ariſtocrate*, *démagogie*, *démagogue*, expliqués, mis à la portée de tout le monde, devenus, ſelon l'intérêt de la nation, injures ou éloges, le mot de nation, lui-même développé & preſque inventé pour notre bonheur.

(*Nota.*) On n'eſt cependant pas encore

parfaitement d'accord ſur le ſens véritable de toutes ces expreſſions ; on peut s'en convaincre, en voyant la contradiction qui exiſte entre les cathéchiſmes du jeune Victor Mirabeau, & celui de la jeune Jenni Lameth (qui cependant ſont fiancés, comme tout le monde le ſait) : je vais en citer les deux articles les plus conſtitutionnels, pour mettre le lecteur à portée de juger.

Extrait du catéchiſme de Victor.

D. Qu'eſt-ce qu'un ariſtocrate ?

R. C'eſt un ſage qui gouverne, & qui eſt obligé d'être plus honnête homme qu'un autre.

D. Qu'eſt-ce qu'un démagogue ?

R. C'eſt un enragé qui fait le plus de mal qu'il peut (1).

Extrait du cathéchiſme de Jenni.

D. Qu'eſt-ce qu'il faut pour faire une bonne conſtitution ?

R. Une aſſemblée nationale & des lanternes.

D. Qu'eſt-ce qu'un ariſtocrate ?

---

(1) On prétend que ce catéchiſme étoit, depuis long-temps, à l'uſage du fils de M. d'Epreſménil.

R. C'eſt une bête puante qu'il faut fuir quand il eſt le plus fort, & écraſer quand il eſt foible.

Rien de moins concordant, aſſurément, que ces principes ; mais il faut eſpérer qu'étant preſque démontrés, que les contraſtes s'amalgament infiniment mieux que les choſes de même acabit, l'union projettée, non-ſeulement réuſſira, mais donnera même de bons citoyens à la France ; d'ailleurs, le plan d'éducation nationale qu'on attend de l'auteur immortel de l'adreſſe aux François (de M. l'évêque d'Autun) clarifié par M. de Champfort, rectifiera certainement les différences qui, dans ce moment, peuvent encore exiſter contre les opinions.

Le mot *ſophiſme*, ou les idées auxquelles il ſervoit de dénomination, changés en celui de *principes*.

Ce qu'on appelloit autrefois *principes*, devenu *préjugés*.

Le mot odieux de *brigands*, remplacé par celui de *citoyens actifs*, (changement dû à MM. Barnave & Robeſpierre).

Le mot infâme de *banqueroute* réformé de notre langue ; & pour éviter qu'il ſoit jamais

prononcé, les expreſſions barbares & fiſcales *d'aides & de gabelles* remplacés, ainſi que le produit, par la *ſauve-garde de l'honneur & de la loyauté françoiſe*, qui, s'ils ne rendent pas autant, ſont bien plus *nobles*.

Les crimes de *lèze-majeſté* ſupprimés, ſans diſtinction de *chef*; l'expreſſion abolie, comme la choſe, *ſans indemnité*, ainſi que ceux des droits féodaux qui tenoient à la ſervitude perſonnelle.

Mais nous avons gagné, pour compenſation, une expreſſion vraiment neuve, *le ſaint devoir de l'inſurrection*; nous la devons, cette heureuſe expreſſion, à un général, à qui nous devons déjà tant; au général *héros pariſien*.

Les crimes de lèze-nation ſont encore une de nos plus précieuſes acquiſitions: MM. Sieyes, Mirabeau l'aîné, Barnave, &c. s'en diſputent l'invention; mais notre reconnoiſſance eſt ſi vive, que même en ſe la partageant, aucun d'eux n'en dédaignera, ſans doute, le tribut.

C'eſt, graces aux bienfaits de ces mêmes légiſlateurs, réunis aux Target, aux Deſmeuniers, aux d'Autun, aux Rabaud, que la *démocratie* eſt devenue *patriotiſme*, & que ce gouvernement, par *excellence*, inventé

pour le bonheur de tous, a pu être défini par l'expreſſion ſimple & naïve de *démocratie royale*.

C'eſt à M. Duport que nous devons plus particulièrement encore une invention qui ſans doute ſera gravée ſur ſon tombeau, comme le rapport des trois ſolides ſur celui d'Archimede; invention ſi nationalement rendue par cette expreſſion qui préſente une idée à la fois noble & gaie, *le jeu de la lanterne*, l'uſage des *piques*, & le renouvellement de la dénomination de *piquiers*, donnée aux héros des fauxbourgs Saint-Antoine & Saint-Marcel, eſt auſſi due à ce généreux citoyen: on prétend toutefois que le duc d'Aiguillon veut bien lui en ravir la gloire. Qu'il eſt beau de voir des citoyens ſe diſputer de patriotiſme & d'énergie!

Mais un des changemens opérés dans notre langue, ſur lequel ſemble avoir porté davantage le doigt de la révolution, c'eſt ſur les *meurtres* néceſſaires pour l'opérer, qu'on a nationalement qualifié d'*erreurs*. Les incendies ont été appellées *éclairciſſemens*, & c'eſt au flambeau, qui, ſi ſouvent, & tout récemment encore, vient d'éclairer la Bretagne, à l'illuſtre Chapelier, que nous devons ces modifications ingénieuſes & néceſſaires.

Tout le monde ſait, & c'eſt une ſuite du calcul de l'expérience, que la langue n'étant

autre choſe que la repréſentation des idées ; plus le génie d'une nation ſe rétrécit, plus le cercle de ſes beſoins, de ſes idées, & conſéquemment celui de ſes expreſſions, diminue. On peut citer la langue arabe, la plus riche de toutes les langues, lorſque les Arabes étoient les plus inſtruits des peuples, la plus pauvre aujourdhui, qu'elle n'eſt que l'idiome des barbareſques ou du peuple maltois : il en eſt ainſi de la langue francoiſe ; pauvre ſous l'empire du deſpotiſme, qui, néceſſairement rétrécit les idées d'un peuple eſclave, elle s'augmente & s'éleve ſous l'empire de la liberté. Que l'on compare le ſtyle de Charles IX à celui d'Athalie, de Cinna ; que l'on mette la proſe de Fénelon à côté de celle de Champfort, & l'on ſentira la juſteſſe de mon raiſonnement.

Changeons, non d'objet, mais de matière, non qu'elle ſoit épuiſée, car nous y reviendrons.

Nous ſommes enfin arrivés au ſiecle heureux, où les belles actions ne compenſent pas les bonnes ; on le ſait, & déjà bien des comparaiſons, toutes à l'avantage de ce raiſonnement ſublime, ont été faites & publiées.

Je me ſuis propoſé de préſenter quelques rapprochemens du même genre, que je ſuppoſe ne pas devoir être ſans intérêt.

Mathieu Bouchard, ci-devant de Montmo-

renci, déjà connu par mille traits mâles, d'une éloquence fort au-deſſus de ſon âge, & même de ſes moyens *connus*, a fait au ſein de l'auguſte ſénat françois, un rapport ſublime du délit national commis par le parlement de Bordeaux, qui, faiſant droit ſur le requiſitoire de ſon procureur général, *a ordonné de pourſuivre les brigands*. L'aſſemblée a conclu comme lui : il a certainement fait une bonne action.

J'étois préſent, & tout en l'admirant, je me ſuis rémémoré Mathieu de Montmorenci, prenant douze aigles ſur les Impériaux, à la bataille de Bouvines, & obtenant de Philippe-Auguſte, pour récompenſe de ſa valeur, le droit de placer douze alérions autour de ſon écuſſon.

Ma réflexion a été ſimple ; c'étoit là, me ſuis-je dit, *une belle action*, mais la *bonne* vaut, ſans contredit, infiniment mieux : il ſeroit eſſentiel d'en perpétuer le ſouvenir. J'ai imaginé, d'après ce calcul, qu'en recueillant les quatre phraſes les plus ſaillantes du rapport du jeune Mathieu, & les lui donnant pour légende, la nation s'acquitteroit bien plus honorablement encore que Philippe ; car les ariſtocrates même conviendront que quatre phraſes patriotiques, valent bien mieux que douze drapeaux enlevés

à l'ennemi : voici les quatre phraſes dont j'ai fait choix.

L'enſemble des élémens, dont ſe compoſe un délit national ;

Le patriotiſme irrité, la liberté en alarmes ;

Un attentat contre la volonté nationale ;

La deſtruction de l'ariſtocratie féodale & la RESTAURATION DES ABUS.

Je propoſe donc, que ſoit en *exergue*, ſoit en *légende*, ſoit en *diviſe*, ſoit en *cri ;* ces quatre phraſes entourent déſormais les armes des Montmorenci, en remplacement des douze alérions, & pour conſacrer le principe inconteſtable que *la bonne action vaut mieux que la belle.*

J'ai entendu M. Mirabeau l'aîné, dénoncer le prévôt de Marſeille, qui, fort mal à propos, pourſuivoit les citoyens actifs qui avoient rempli *le ſaint devoir de l'inſurrection ;* je l'ai entendu arguer de faux un rapport appuyé de pieces *prétendues* juſtificatives ; je l'ai entendu citer tout ce qu'il avoit fait pour le bonheur de cette immenſe cité ; d'abord par ſa préſence, & depuis par la ſolidité des raiſonnemens, dont ſon courrier eſt le dépoſitaire, & je me ſuis dit : *ce ſont là de très-bonnes actions.*

Je me plaiſois à les citer, lorſqu'un des

amis de sa famille me dit qu'un des titres dont son pere faisoit le plus de cas, & qu'il conservoit dans ses archives, avec le respect qu'on portoit autrefois aux marques de gratitude de nos rois, étoit une lettre de Charles IX à son quatrieme aïeul, dans laquelle ce roi disoit que les Mirabeau avoient sauvé cinq fois, & conservé à l'autorité légitime de ses souverains, la ville de Marseille : eh bien, ai-je répondu, *c'étoient là de belles actions ;* mais il faut brûler cette lettre, *si elle n'est déjà brûlée*, & mettre, *en remplacement*, dans les archives de la famille de Mirabeau, le n°. du courrier de Provence, dans lequel est inséré le discours de Mirabeau l'aîné, sur l'affaire du prévôt de Marseille ; *car les bonnes actions doivent faire oublier les belles.*

La comparaison des belles actions de Lusignan, roi de Jérusalem, avec les bonnes actions du Lusignan, colonel du régiment de Flandres, présentera un rapprochement plus naturel : je me contenterai, pour les premieres, d'emprunter les beaux vers de Voltaire :

Je combattois, seigneur, avec Montmorency,
D'Ailly, d'Estaing, de Nesle & ce fameux Coucy.

Et je dis que ce Lusignan faisoit, il est vrai,

de belles actions à Bouvines, en 1214, lorsqu'il combattoit avec Mathieu II de Montmorency & d'Estaing Ier; mais personne ne me disputera sans doute que Lusignan II combattant à Versailles le 6 octobre 1790, au sein de l'assemblee nationale avec Mathieu Ier; & contenant l'ardeur de son régiment rangé sur la place d'armes de Versailles, sous les ordres de d'Estaing II, n'ait fait une excellente action, & j'imagine que l'on conviendra avec moi que cette comparaison est une nouvelle preuve du principe de la supériorité inconteſtable des bonnes actions sur les belles.

M. de Clermont-Tonnerre peut encore nous fournir une preuve non moins équivoque de la vérité de ces principes. Personne n'ignore qu'à la bataille de Fornoue, en 1486, Charles VIII, environné de toutes parts & prêt à succomber, invoqua l'aide d'un Clermont-Montdoison, l'un des aïeux du législateur, & lui cria : *A la recousse, Montdoison*, ce qui changea la face de la bataille & sauva le roi; en souvenir de quoi sa famille prit pour devise les mêmes mots qui avoient été le signal de la victoire; *à la recousse, Montdoison. C'est assurément une belle action.*

Notre Clermont a employé toute la flexibilité de son esprit & de son caractere à servir

la révolution, à préſider deux fois l'auguſte ſénat, à préſider même les impartiaux, parce que, comme Céſar, il penſe qu'il vaut mieux être le premier dans un hameau que le dernier dans Rome. Il a protégé tour à tour les juifs & le bourreau ; ce ſont là ſans doute d'excellentes actions ; & nous ſubſtituerons à la deviſe donnée à Clermont, ce ſimple témoignage de ſa gloire : *Il fut deux fois préſident de l'aſſemblée narionale*, &c. &c.

On me ſaura peut-être gré d'offrir, en terminant l'extrait d'une lettre du grand Frédéric dont on fera l'application & dont il eſt aiſé de vérifier l'authenticité.

Œuvres poſthumes de Frédéric II, roi de Pruſſe. Extrait d'une lettre du roi de Pruſſe, à M. d'Alembert, tom. 2, pag. 160, 27 octobre 1772.

« Que vous dirai-je ? ſinon qu'on m'a donné un bout d'anarchie à m'origéner. J'en ſuis ſi embarraſſé, que je voudrois recourir à quelque légiſlateur encyclopédiſte, pour établir dans ce pays des loix qui rendroient tous les hommes égaux ; qui donneroient de l'eſprit aux imbécilles ; qui déracineroient l'intérêt & l'ambition du cœur de tous les citoyens ; &

qui ne préſenteroient qu'un fantôme de ſouverain qu'on mettroit dehors au premier ordre ; ou perſonne ne connoîtroit ni taxes, ni impôts, & qui ſe ſoutiendroit de lui-même. Voilà les hautes penſées qui m'occupent maintenant. Quelque beau que ſoit ce gouvernement, je déſeſpere de mon peu de capacité pour le monter ſur le pied que vos ſavans légiſlateurs, qui n'ont jamais gouverné, preſcrivent. Enfin il arrivera ce qui pourra, & l'on me tiendra compte de ma bonne volonté, à-peu-près comme à un écolier qui veut donner des leçons dans l'abſence de ſes maîtres, & qui, ne les ayant pas bien compriſes, les rend de travers.... »

Ce repas, comme les précédens, eſt ſans ordre & ſans apprêts, mais je conviens que mes mets peuvent ne pas convenir à tout le monde ; s'ils ſont accueillis de quelques amis dont je priſe le ſuffrage, mon but ſera rempli, & je ſerai encouragé pour l'avenir.